PRESENTS : MM. BOCQUIER Daniel - BOSSE Gilbert - BOUZAGE Fernand - CHAUMET Jean-Paul - CLOFF Jean Robert - DE MATOS Mathieu - DELANNES Quentin - KHIAL Camille - LESCOUALCH Yves - NEBRA François - SAVARY Laurent - SOLER Aubin - MATTENET Patrick (Président du District) - BUFFIERE Patrick (Président de l'UNAF 24) - THOMAS Gilles (représentant de la commission technique).
EXCUSES : Mme LONGUEVILLE Nathalie - LARBRE Jérôme

PROPOS DU PRESIDENT DE LA CDA, GILBERT BOSSE

Après avoir remercié l'ensemble des membres présents, Gilbert BOSSE tient à souhaiter un prompt rétablissement à Monsieur DE MATOS, père de Mathieu, lequel a été victime dernièrement d'un accident professionnel.
Une explication est donnée à l'assemblée dans le cadre de la démission de toutes fonctions officielles présentée par Monsieur AUTIERE Hervé en date du 12.11.2019. Il sera procédé au remplacement de ce membre en sa qualité de représentant des arbitres au sein de la Commission de Discipline. L'ensemble des membres de la commission regrette la décision de l'intéressé et le remercie chaleureusement pour l'ensemble du travail accompli.
Monsieur BOSSE dresse un compte rendu du stage de rentrée des arbitres régionaux qui s'est déroulé en date du 14 septembre dernier.
Dans le même ordre, il affiche sa satisfaction quant au déroulement du stage des arbitres Féminines Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine qui s'est déroulé les 05 et 06.10.2019 à BOYARDVILLE (17). Il précise avoir accompagné 5 arbitres féminines de notre District et félicite les organisateurs.
Un retour est effectué sur les dossiers traités lors des deux derniers bureaux en précisant que chacun a été en mesure de prendre connaissance des résultats des travaux à partir des deux procès-verbaux mis en ligne sur le site du District.
Il termine en annonçant qu'il participera à une réunion traitant de l'arbitrage féminin, réunion qui se déroulera en présence de Monsieur Julian GRELOT sur la commune de BRIVE LA GAILLARDE (19) en date du 27 Novembre prochain.

La Commission Départementale de l'Arbitrage présente ses sincères condoléances à Messieurs GRANDCOIN Jérôme, REALLE Jean Pierre, GRAND Pascal, CHARTRAIN Thierry, DEMARET Patrick, NEBOUT Noël dans le cadre de la disparition d'un proche.
Vœux de prompts rétablissements à Madame REALLE, Messieurs MAFFIOLETTI Raphaël et MARLIER Lucas ayant fait l'objet d'une hospitalisation ainsi qu'à Mesdames DELANNES Mathilde, LASSEOUGUE Pauline et Messieurs POTIER Jérôme, MARTIN PAIS Manuel, BESSON Christophe, MALKI Thierry, CLOFF Jérémie, BONNEFONT Julien suite à la blessure dont ils ont été victimes.
Félicitations à Madame PIANEZZOLA Marie France et Monsieur BOSSE GILBERT pour les naissances de leurs petits-enfants.

INTERVENTION DU REPRESENTANT DES ARBITRES, FRANÇOIS NEBRA

Après avoir fait part de ses regrets quant à la démission de Monsieur AUTIERE Hervé, il se dit satisfait du fonctionnement actuel de la Commission Départementale de l'Arbitrage de la Dordogne notamment en matière de communication de la part de son président actuel.

INTERVENTION DU PRESIDENT DE L'UNAF 24, PATRICK BUFFIERE

Un retour est fait sur l'opération « BIP » représentant une commande de 400 valisettes au niveau National. A ce jour la distribution de l'ensemble des commandes opérées par les adhérents au niveau départemental a été effectuée.

Une recrudescence de violences est à noter au niveau national. A ce jour quatre agressions d'arbitres font l'objet d'une prise en charge au sein de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine.

Monsieur BUFFIERE évoque la candidature de Monsieur Benjamin HAUTIER en qualité de représentant des arbitres au sein du futur Comité Directeur et s'interroge sur le fait que jusqu'à ce jour aucune sollicitation ne lui soit parvenue. En effet, au regard et en respect de l'article 13.2.2.a des Statuts du District Dordogne-Périgord, ce candidat doit être choisi après concertation avec l'association représentative.

Suite à la réunion de la commission des festivités en date du 21.11.2019, Monsieur BUFFIERE précise qu'il est envisagé d'effectuer un voyage en Espagne. Les conditions de participation à cette festivité seront portées prochainement à la connaissance des adhérents.

Date retenue pour le banquet de fin de saison : 06.06.2019 à la salle des fêtes de la commune d'ATUR.

INTERVENTION DU REPRESENTANT DE LA COMMISSION TECHNIQUE, GILLES THOMAS

Retour sur la réunion qui s'est déroulée en date du 28 octobre 2019 à BOULAZAC en présence de Monsieur Saïd ENNJIMI, Président de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine. Contrairement à ce qui avait été annoncé et promis ce jour-là lors de la réunion des clubs, Monsieur ADAMIETZ Stéphane, actuel CTRA du district de Football des Pyrénées Atlantiques, ne sera pas mis à disposition de notre District.

Afin de palier au départ de Monsieur Eric CHEVALIER éloigné de notre District par le biais d'une mutation Outre-Mer, la possibilité est offerte par la Ligue, dans le cadre du PPF, de recruter un éducateur local afin d'assurer au mieux les multiples missions incombant à la commission. Il sera proposé la candidature de Monsieur DE MATOS Mathieu.

INTERVENTION DU RESPONSABLE DE LA SOUS-COMMISSION TECHNIQUE, AUBIN SOLER

Retour sur le séminaire D1 qui s'est déroulé en début de saison : échec d'un candidat aux tests physiques, ce dernier ayant décidé de ne pas se présenter à la séance de rattrapage acceptant de ce fait une rétrogradation en catégorie inférieure. Il sera fait application du règlement intérieur en fin de saison pour régularisation du nombre d'arbitres en catégorie D1.

Il est à noter une bonne participation des arbitres toutes catégories confondues aux cours d'arbitrage programmés en début de saison au mois de novembre.

Monsieur Aubin SOLER précise qu'il a participé le 16 octobre dernier à l'initiative du district à une journée formation Futsal au sein du collège Saint Joseph à PERIGUEUX et ce dans le cadre de l'UNSS.

Prévision en mai 2020 de l'épreuve du championnat de France Féminines UNSS FUTSAL à PERIGUEUX sur une durée de 3 jours

INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA CDPA, QUENTIN DELANNES

Un point est effectué en matière de comptage des arbitres en début de saison. A ce jour la commission enregistre sur notre département 26 arrêts ou départs dans la catégorie Seniors et 6 dans la catégorie Jeunes.

Le recrutement se matérialise par l'arrivée de 5 Seniors dont 3 d'entre eux ont demandé à arbitrer en catégorie Jeunes et 10 Jeunes arbitres. 7 candidats ont suivi le stage de formation initiale s'étant déroulé au sein de notre district en octobre dernier.
Afin de palier à cette baisse, une vidéo de promotion axée sur le recrutement a été mise en ligne à la fois sur les sites officiels et les différents réseaux sociaux.
Plusieurs réunions sont programmées prochainement et notamment les référents arbitres dans les différents districts, les assistants bénévoles (BORDEAUX) et enfin les Présidents de CDA et CDPA le 07.12.2019.

CHALLENGE DU FAIR PLAY, JEAN ROBERT CLOFF

Mise en ligne depuis le début de saison d'une application permettant une saisie directe des arbitres découlant de facto sur l'établissement d'un classement immédiat.
A ce jour, Monsieur Jean Robert CLOFF initiateur et concepteur de cette application informatique, se dit très satisfait de l'implication des différents acteurs et les encourage à continuer sur cette voie.

OBSERVATIONS SENIORS (YVES LESCOUALCH) ET DESIGNATIONS (DANIEL BOCQUIER)

A ce jour et malgré les reports des rencontres liés aux conditions météorologiques, 33 observations ont été effectuées (11 D1 - 11 D2 - 10 D3 - 1 D4 et 5 assistants). Des excuses sont formulées concernant le retard de certains rapports d'observations et ce, suite à des problèmes techniques. Monsieur le Président de la CDA tient à ce titre à remercier chaleureusement les services administratifs.
Dans la continuité, Daniel BOCQUIER précise qu'à ce jour il n'a rencontré aucun souci majeur en matière de désignations. A ce jour seuls 4 arbitres n'ont pas fait l'objet de leur première observation (1 D1 - 1 D2 - 2 D3).

PROMOTION ACCELEREE DE CHRISTOPHE LOZACH

Le président de la commission prend la parole et évoque le cas de l'arbitre Christophe LOZACH dont les prestations ont été remarquées positivement à plusieurs reprises depuis le début de saison par plusieurs membres de la commission.
Au regard de l'article 15-5 du Règlement Intérieur (Promotion accélérée - Quelle que soit la catégorie, la CDA a la possibilité de promouvoir en cours de saison d'une ou plusieurs catégories les arbitres qui auront fait l'objet de signalement et qui seront classés hors classement), il est décidé, en accord avec l'intéressé, qu'il reste classé en D4 pour l'instant, qu'il sera désigné prochainement en D3 où il fera l'objet de nouvelles évaluations avant d'être observé en fin de saison sur une rencontre de D2 afin de déterminer la possibilité d'accession à ce niveau pour la saison prochaine.

INTERVENTION DU PRESIDENT DU DISTRICT, PATRICK MATTENET

- Il nous fait part, à la demande de Monsieur le Président de la Ligue de Football, d'une consultation par message électronique de l'ensemble des Présidents de District pour avis sur une proposition de conciliation reçue dans le cadre d'une demande de délivrance d'une licence après sanctions pénales, la commission juridique ayant proposé pour cet homme une licence d'arbitre à l'instar de celles de dirigeant ou d'éducateur.
Il est précisé qu'après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments du dossier ainsi que de la proposition de conciliation du CNOSF datée du 18 novembre, les membres du Comité de

direction décident de ne pas suivre cette dernière. 15 avis contre la proposition de conciliation du CNOSF (9 voix pour - 2 abstentions).
- Monsieur MATTENET, invité à l'Assemblée Générale du club de TRELISSAC, tient à remercier chaleureusement Monsieur FAURE Fabrice pour son invitation et les propos élogieux qu'il a tenu à son encontre dans le cadre de sa fonction actuelle.
- Retour sur l'article 13.2.2.a des Statuts du District concernant l'élection du représentant des arbitres au Comité Directeur. Il donne lecture de cet article et demande à ce qu'il soit respecté :
13.2.2 Conditions particulières d'éligibilité
a) L'arbitre doit être un arbitre en activité depuis au moins trois (3) ans ou être arbitre honoraire, membre d'une association groupant les arbitres de football disposant de sections régionales ou départementales dans le tiers au moins des Ligues métropolitaines de la FFF. Il doit être choisi après concertation avec l'association représentative.
En l'absence de section régionale ou départementale d'une telle association, il doit être membre de la commission d'arbitrage du District depuis trois (3) ans au moins.
- Rappel des statistiques LFNA du 21.11.2019 en matière d'arbitrage : -3 arbitres pour le District de la Dordogne.
- Après avoir félicité Monsieur Gilles THOMAS Président de la Commission Technique pour son remarquable investissement dans sa mission et au-delà, il conclut par sa déception devant l'absence d'un quelconque représentant de l'arbitrage départemental lors des obsèques du père de Monsieur Noël NEBOUT.

COURRIERS
- *Reçus* :
- De Monsieur Eric LACOUR (carte de remerciements) suite au décès de sa maman.
- De Monsieur Hervé AUTIERE (12.11.2019) présentant sa démission de la Commission Départementale d'Arbitrage et de la Commission de Discipline.
- De Sandra RENON CTRA (22.11.2019) pour information de mise en ligne du module de Formation Arbitre Assistant Bénévole à destination des 12 districts de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine.
- Du club de COULOUNIEIX CHAMIERS (18.11.2019) pour demander un arbitre officiel ainsi qu'un délégué officiel pour la rencontre de U11-U13F du 23 novembre 2019 opposant les équipes du COC CHAMIERS à GRIGNOLS VILLAMBLARD : réponse négative formulée par Président CDA.
- De Monsieur Sébastien ROGUES, Educateur de l'équipe des U17 de CHANCELADE (16.10.2019) à l'attention des membres de la commission d'Appel (Reçu CDA en copie pour information).
- Du club de PAYS MONTAIGNE ET GURCON (12.11.2019) pour demande de désignation d'un arbitre pour leur match de féminines à LA FORCE : Fait.
- De Monsieur BLONDY Jonathan (21.10.2019) en réponse au mail du Président de la CDA en date du 16.10.2019 dans le cadre des obligations des arbitres de ligue : Vu et pris note.
- De Madame VIRGO Manon (29.10.2019) précisant qu'elle ne pourra être présente au cours d'arbitrage en raison d'obligations professionnelles.
- De Madame VIRGO Manon (04.11.2019) précisant qu'elle ne pourra être présente à la formation Futsal prévue le samedi 16 Novembre 2019 à 09H00 au siège du District de Football de la Dordogne.

- De Monsieur BONNEFONS Julien (06.11.2019) précisant qu'il ne pourra être présent à la formation Futsal prévue le samedi 16 Novembre 2019 à 09H00 au siège du District de Football de la Dordogne.
- De Monsieur DI PIERRO José (19.11.2019) afin de remercier les deux arbitres officiels qui ont officié bénévolement avec l'accord des deux clubs sur la rencontre ST LAURENT DES HOMMES / BOSSET en Départemental 4.
- De Monsieur HEBRE Jean Luc du District de Football de la Vienne (21.11.2019) à l'attention des Présidents de CDA des Districts 17, 24 et 86 concernant les échanges d'arbitres entre districts : Vu et pris note.
- De la Commission Départementale d'Appel à l'attention du Président de la CDA valant convocation d'un membre de cette commission à l'audience du mardi 19 Novembre 2019 à 18H30 au siège du district suite à l'appel du club de MONTPON MENESPLET d'une décision de la Commission des Statuts et Règlements du 31.10.2019 donnant match perdu aux deux équipes.
- De Madame LONGUEVILLE Nathalie (13.11.2019) afin d'aviser de son impossibilité d'assister à la réunion plénière de la CDA du 22.11.2019.

- *Envoyés* :
- Par le Président de la Commission Départementale de l'Arbitrage (16.10.2019) à l'attention de l'ensemble des arbitres de Ligue afin de leur rappeler leurs obligations d'accompagnement prévues dans le règlement intérieur de la CRA.
- A Monsieur SALMON Jayson (22.10.2019) concernant son impossibilité d'être présent aux deux auditions du jeudi 24.10.2019 pour raison professionnelle afin que cet officiel fournisse un justificatif de son employeur.
- De Messieurs SOLER Aubin et DELANNES Quentin (29.10.2019) à l'ensemble des arbitres District et Ligue de la Dordogne afin de rappeler que les cours d'arbitrage se dérouleront au siège du district à 20 Heures précises les vendredis 08 et 15 Novembre 2019.
- De Monsieur SOLER Aubin (04.11.2019) à l'ensemble des Jeunes arbitres du District afin de les informer de la tenue d'une formation FUTSAL le samedi 16 Novembre 2019 à 09H00 au District à MARSAC SUR L'ISLE.
- Au secrétariat du district de football de la CHARENTE (06.11.2019) aux fins de transmission, suite à leur demande, du dossier de Monsieur TEILLOUT Julien (Mutation de district pour arbitrage).

DIVERS

- Gilbert BOSSE : Comportement inapproprié du licencié n°310244583 à l'issue des cours d'arbitrage du vendredi 15 novembre 2019 : un courrier sera adressé rapidement à l'intéressé par le Président de la CDA.
- Quentin DELANNES : Demande quant à l'avancée des achats dans le cadre de la fourniture des effets vestimentaires aux nouveaux membres ayant intégré la commission en début de saison. La procédure est en cours, le fournisseur ayant été sollicité à nouveau.
Il présente ses excuses pour son absence à la soirée des bénévoles en date du 23.11.2019 un changement de désignations étant intervenue après son inscription à cette soirée.
- Aubin SOLER : Déception quant à la faible participation des arbitres à la formation Futsal programmée le samedi 16 novembre dernier au sein du District : 24 convocations, 5 jeunes arbitres présents et 2 excusés.

- Jean Robert CLOFF : A ce jour 129 arbitres sont adhérents à l'UNAF (61 Seniors et 24 jeunes en activité ne sont toujours pas adhérents) ce qui représente un nombre beaucoup trop important.
Il propose ensuite la mise en ligne d'une page internet à l'attention des arbitres, page proposant de nombreux liens utiles à leur activité : Accord à l'unanimité de la commission.

Le Président,	Le Secrétaire Adjoint,
Gilbert BOSSE	Fernand BOUZAGE